

**Comité exécutif du  
Programme du Haut Commissaire**

4 mars 2019  
Français  
Original : anglais et français

**Comité permanent**  
74<sup>e</sup> réunion

---

## Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques

### A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

#### *Situation en République bolivarienne du Venezuela*

La détérioration constante de la situation socio-économique et des droits de l'homme, ainsi que de l'ordre public, au Venezuela (République bolivarienne du) a été aggravée par une grave crise politique et institutionnelle. Plus de 2,7 millions de Vénézuéliens ont quitté le pays depuis 2015, exode qui a eu de fortes répercussions sur de nombreux pays d'Amérique latine, des Caraïbes et au-delà.

Environ 400 000 Vénézuéliens ont déposé une demande d'asile dans le monde entier. Sur ce nombre, plus de la moitié ont été présentées au cours de la seule année 2018. Un million de Vénézuéliens supplémentaires ont bénéficié d'autres formes de séjour légal en Amérique latine. Toutefois, de nombreux Vénézuéliens se trouvent en situation irrégulière, ce qui les rend particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux abus, à l'extorsion, à la traite, à la discrimination et à la xénophobie.

La plupart des gouvernements de la région ont fait preuve d'une solidarité louable envers les réfugiés et les migrants vénézuéliens, leur offrant l'accès au territoire, ainsi qu'une protection et une assistance, y compris par de nouveaux processus de régularisation et des plans de réponse nationaux. Si le HCR reconnaît que la capacité des pays d'accueil est désormais saturée, il est néanmoins nécessaire de maintenir une politique d'admission ouverte. L'Organisation encourage les pays d'accueil à s'abstenir d'introduire des pratiques restrictives qui pourraient entraver l'accès aux droits, exposer les réfugiés et les migrants à des risques accrus et intensifier les tensions avec les communautés locales aux frontières.

La Déclaration de Quito de 2018 sur la mobilité humaine des citoyens vénézuéliens dans la région<sup>1</sup> et le plan d'action qui a suivi<sup>2</sup> ont représenté un progrès important dans l'harmonisation des politiques et des pratiques dans les pays de la région. Elles ont conduit à une intensification et à une plus grande coordination de la réponse humanitaire, et à un meilleur accès aux droits.

Le plan d'accès a notamment reconnu la nécessité de renforcer l'appui international, y compris à travers les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations régionales et les forums régionaux sur la migration. Il a également demandé au Représentant spécial du HCR et de l'OIM d'aider à la mise en œuvre des engagements pris dans le contexte du « Processus de Quito », en collaboration avec les États signataires de la déclaration et les organismes des Nations Unies.

Pour assurer une réponse globale, à l'échelle de l'ensemble des Nations Unies, et compléter les efforts déployés par les principaux pays d'accueil dans la région, la Plate-forme régionale

---

<sup>1</sup> La Déclaration de Quito sur la mobilité humaine des citoyens vénézuéliens dans la région disponible en espagnol à l'adresse : [www.cancilleria.gob.ec/wp-content/uploads/2018/09/declaracion\\_quito\\_reunion\\_tecnica\\_regional.pdf](http://www.cancilleria.gob.ec/wp-content/uploads/2018/09/declaracion_quito_reunion_tecnica_regional.pdf).

<sup>2</sup> Le plan d'action est disponible en espagnol à l'adresse : [www.cancilleria.gob.ec/wp-content/uploads/2018/11/plan\\_de\\_accion\\_de\\_quito.pdf](http://www.cancilleria.gob.ec/wp-content/uploads/2018/11/plan_de_accion_de_quito.pdf).

de coordination interorganisations – codirigée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le HCR – a été créée en septembre 2018, et le Plan de réponse régional pour les réfugiés et les migrants (RRMRP) a été lancé en décembre 2018.

Le RRMRP est le premier plan de cette nature dans les Amériques. Cet instrument multilatéral offre un modèle stratégique et opérationnel, et un mécanisme de coordination et de financement pour répondre aux besoins les plus pressants des Vénézuéliens en déplacement. Dans le cadre de la réponse coordonnée, 95 partenaires lancent un appel pour un montant de 738 millions de dollars E.-U. en 2019 afin d'assister 2,2 millions de réfugiés et de migrants, et un demi-million de membres des communautés d'accueil dans 16 pays.

Le RRMRP a été élaboré pour promouvoir la complémentarité entre les efforts déployés par les gouvernements et d'autres acteurs majeurs, comme les acteurs du développement, et plaider pour l'inclusion des réfugiés et des migrants dans les politiques et les programmes existants. Il est appuyé par quatre domaines d'intervention : i) l'assistance d'urgence directe ; ii) la protection ; iii) l'intégration socio-économique et culturelle ; et iv) le renforcement de la capacité institutionnelle des gouvernements d'accueil. En outre, la situation au Venezuela (République bolivarienne du) a été incluse pour la première dans l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale pour 2019.

Dans le cadre du RRMRP, le HCR continuera à aider les États à améliorer les conditions d'accueil et à invoquer l'adoption de dispositifs de séjour légal intégrant des garanties de protection. Un accent particulier sera mis sur l'enregistrement ; l'asile ou les autres voies d'admission légales ; l'octroi de documents aux personnes de retour ; l'établissement de profils et le suivi de la protection ; ainsi que l'accès aux services élémentaires, avec un soutien spécialisé pour les groupes considérés comme particulièrement vulnérables.

Le HCR renforcera aussi sa présence en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, en Équateur, au Guyana, au Pérou, à Trinité-et-Tobago, en Uruguay et au Venezuela (République bolivarienne du), ainsi qu'à Aruba, pour aider à repérer les risques et à répondre aux problèmes liés à l'accès au territoire, à la violence sexuelle et de genre (SGBV), à la traite d'êtres humains et à la protection de l'enfant. Pour lutter contre la xénophobie et promouvoir la solidarité avec les personnes contraintes de fuir, le HCR mène une série de campagnes de sensibilisation dans toute la région, avec d'autres partenaires gouvernementaux et des Nations Unies.

#### *Situation en Colombie*

La Colombie a non seulement reçu un nombre important de réfugiés et de migrants du Venezuela (République bolivarienne du), mais a continué à connaître des déplacements internes d'une ampleur considérable en 2018, avec quelque 100 000 personnes nouvellement déplacées.

Plus de deux ans après la signature de l'accord de paix, le rythme de sa mise en œuvre a été relativement lent, avec des retards dus aux combats menés par des acteurs armés pour contrôler les régions libérées par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), démobilisées. Cette situation, alliée à l'augmentation des cultures illicites et aux résultats limités des efforts déployés pour aider les agriculteurs à adopter d'autres formes de développement, ont exposé de nombreux chefs communautaires et défenseurs des droits de l'homme à des risques en matière de protection. Certains ont été victimes d'attaques ou ont été tués.

Dans ce contexte, le HCR et ses partenaires continueront à aider les déplacés internes, tout en intensifiant la réponse de protection en faveur des réfugiés et des migrants vénézuéliens. Par rapport à 2017, le nombre de ressortissants colombiens qui ont demandé l'asile en Équateur a augmenté de 17 %, passant d'une moyenne de 395 par mois en 2017 à 464 par mois en 2018. Cette hausse s'explique principalement par les violations des droits de l'homme et la violence exercée par d'anciens dissidents du FARC ou groupes criminels.

L'émergence d'une nouvelle dynamique de la violence et l'intensification de la culture de la coca, avec les activités illicites qui lui sont associées dans les zones frontalières, ont aussi eu

des répercussions en Équateur, avec un certain nombre d'incidents de sécurité, de déplacements internes, ainsi que de graves risques en matière de protection pour les réfugiés et les communautés d'accueil dans le pays. Au vu de cette situation, le HCR souhaite attirer l'attention de la communauté internationale afin de mobiliser des ressources pour faire face aux besoins de protection et tenter de trouver des solutions.

#### *Situation dans le Nord de l'Amérique centrale*

Le Nord de l'Amérique centrale – El Salvador, Guatemala et Honduras – a connu des taux élevés de violence et d'insécurité, qui ont rendu la vie quotidienne extrêmement dangereuse dans de nombreuses communautés. Les activités économiques sont également devenues non viables à cause des crimes et des mesures d'extorsion. Des frontières invisibles entre gangs rivaux ont empêché l'accès à l'école, avec un risque permanent de recrutement forcé pour les enfants. Le féminicide et les violences sexuelles – les taux les plus élevés des Amériques – ont traumatisé une génération entière de femmes et de filles. Les victimes de ces violences n'ont souvent pas les moyens de demander justice, situation qui aboutit à l'impunité et à une confiance limitée dans la capacité des institutions nationales à les protéger.

En 2018, le nombre de personnes qui ont fui le Nord de l'Amérique centrale a augmenté de 30 %, plus de 311 000 demandeurs d'asile et réfugiés étant enregistrés dans le monde entier à la fin de l'année. Plus de 64 000 nouveaux demandeurs d'asile originaires de pays du Nord de l'Amérique centrale ont été enregistrés dans le monde entier. Ces déplacements sont en grande partie peu connus du public, les personnes fuyant dans la discrétion étant souvent à la merci de dangereux réseaux criminels.

Un nouveau phénomène connu sous le nom de « caravane » de migrants, venant principalement d'El Salvador et du Honduras et se dirigeant vers le Mexique et les États-Unis d'Amérique, a attiré l'attention des médias en novembre 2018. Fin décembre 2018, quelque 9 500 personnes appartenant à ces groupes de migrants étaient entrées au Mexique, parmi lesquelles 3 700 ont demandé l'asile. En janvier 2019, de nouveaux groupes sont partis d'El Salvador et du Honduras, et environ 14 000 personnes ont été enregistrées au Mexique en vue de la délivrance de « cartes de visiteur humanitaire », qui accordent le droit de résidence pour un an, la liberté de circulation et le droit de travailler. En outre, le Mexique a annoncé l'extension de son programme de travailleur temporaire et l'octroi de cartes de visite humanitaire dans ses ambassades d'Amérique centrale.

Depuis 2017, les six États qui appliquent le Cadre d'action global régional pour les réfugiés (connu par son acronyme espagnol « MIRPS ») ont redoublé d'efforts pour intensifier la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination. Ils s'emploient également à renforcer les garanties de protection et à rechercher des solutions au déplacement forcé, y compris en travaillant plus étroitement avec les acteurs du développement.

En outre, le MIRPS a aidé à mobiliser les institutions financières, comme la Banque interaméricaine de développement, et à établir des liens avec les initiatives de développement, comme celle du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en Amérique centrale, et le plan de développement global pour l'Amérique centrale, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le HCR loue le rôle moteur joué par les États qui appliquent le MIRPS, s'engage à continuer de soutenir leurs efforts, avec d'autres partenaires stratégiques comme l'Organisation des États américains (OEA), et encourage les États et les donateurs à leur fournir un appui politique et/ou financier.

#### *Situation au Nicaragua*

La situation au Nicaragua reste particulièrement tendue et devrait se détériorer encore en 2019. Les rapports faisant état de détentions arbitraires, de raids et de violations des droits de l'homme se sont poursuivis, provoquant la fuite de milliers de Nicaraguayens. Le Costa Rica est le pays qui a reçu le plus grand nombre de personnes déplacées de force, plus de 23 000 personnes ayant déposé une demande d'asile en 2018. Quelque 9 000 individus n'ont pas encore pu déposer une telle demande compte tenu du nombre de dossiers en attente mais

devraient le faire début 2019. Le Mexique, le Panama et d'autres pays de la région ont également enregistré une augmentation considérable des demandes d'asile.

Le plan de réponse régional du HCR pour la situation Nicaragua s'est concentré sur le renforcement de la capacité d'asile dans les pays d'accueil, essentiellement au Costa Rica et au Panama. Au Costa Rica, le HCR a continué à soutenir les admissions sur le territoire, à améliorer les conditions d'accueil et à réduire le temps de traitement des demandes d'asile. L'Organisation a également aidé à renforcer la capacité du système d'asile national, y compris en augmentant le nombre de personnes chargées de statuer sur les dossiers, et en fournissant une formation et des équipements.

Avec l'ouverture d'un bureau extérieur à Upala, au Costa Rica, en décembre 2018, le HCR, avec ses partenaires, aide à identifier et à enregistrer les cas le long de la frontière et décentralise le traitement des dossiers, allégeant ainsi le travail des instances nationales chargées de l'asile. L'apport d'un appui aux personnes se trouvant dans les centres de transit et les interventions en espèces en faveur des personnes considérées comme particulièrement vulnérables sont restés une priorité opérationnelle.

Le plan de réponse du HCR aide aussi l'El Salvador et le Honduras, qui sont surtout des pays de transit, et dans lesquels l'Organisation travaille avec ses partenaires à rendre l'assistance humanitaire facilement disponible et à améliorer les abris.

## **B. Priorités stratégiques régionales**

### *Accès à l'asile*

L'augmentation du nombre de demandes d'asile s'est poursuivie au même rythme ces derniers mois. Les dossiers en attente ont dépassé la barre de 1 million dans les Amériques, et les autorités ont beaucoup de mal à assurer des réponses de protection en temps voulu au moyen de la détermination du statut de réfugié. Compte tenu de cette situation, le HCR aide les États à élaborer des procédures simplifiées et accélérées pour accroître l'efficacité des systèmes d'asile, qui reçoivent des nombres croissants de demandes.

Les pays de la région ont élaboré des processus de régularisation ponctuels ou utilisé d'autres cadres juridiques nationaux et régionaux existants pour accorder des documents, le droit de séjour légal et l'accès à certains droits à un nombre croissant de personnes ayant besoin de la protection internationale. L'Organisation encourage l'inclusion des garanties de protection dans les mécanismes existants, promeut une approche régionale harmonisée et offre son expertise technique pour empêcher les écarts pouvant conduire à des mouvements secondaires en raison de normes de protection différentes au niveau national.

### *Violence sexuelle et de genre*

Malgré les efforts concertés déployés par les gouvernements, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, la SGBV ainsi que l'exploitation et les abus continuent d'être un trait marquant des tendances du déplacement dans les Amériques. Les violences commises par le partenaire intime, le féminicide, les abus sexuels, le recrutement des enfants et la séparation des familles ont été particulièrement préoccupants. Les femmes et les filles, de même que les personnes ciblées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, ont souffert de manière disproportionnée de ces pratiques.

Les taux élevés de déplacement forcé et de mobilité humaine dans les pays des Amériques ont également posé des problèmes aux acteurs de la protection. Pour répondre aux problèmes spécifiques des personnes déplacées, le HCR a encouragé la coordination et la standardisation des services, accordant la priorité à l'apport d'un appui aux pays touchés par la situation au Venezuela (République bolivarienne du) ou qui ont vu une augmentation des migrations mixtes. En outre, l'Organisation a publié en novembre 2018, à titre provisoire, les directives sur l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, dont la mise en œuvre est prévue en 2019. Deux projets spécifiques sur l'éducation et la protection des enfants en

déplacement ont également été mis en œuvre dans le cadre du MIRPS au Guatemala et au Mexique.

Dans la région, le réseau régional des espaces sûrs a continué à fournir un appui étendu aux survivants de la SGVB, aidant les populations déplacées d'Amérique centrale en route vers le nord. Lors du deuxième atelier annuel de ce réseau organisé en décembre 2018, un « *lessons learned and toolkit* »<sup>3</sup> a été lancé pour faire le bilan des progrès accomplis jusqu'ici et discuter d'activités telles que les espaces sûrs, les voies d'orientation et les normes minimales. Le réseau a également publié, avec le HCR, « *The silence I carry: Disclosing gender-based violence in forced displacement* », rapport sur les manières de faciliter un accès sûr des survivants aux services de protection d'urgence<sup>4</sup>.

L'augmentation du nombre de participants au réseau a été une autre évolution positive. En plus des membres existants du Chili, de Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Panama, du Pérou et du Venezuela (République bolivarienne du), des organisations, y compris du Brésil, de l'Équateur et des États-Unis d'Amérique, prennent des mesures pour rejoindre ce groupe.

### *Solutions globales*

Le concept de « Villes solidaires » reconnaît le rôle central que jouent les villes pour accueillir les réfugiés ; leur permettre de jouir des droits sociaux, économiques et culturels ; et faciliter leur inclusion et leur intégration dans les systèmes nationaux. Ce concept a été appliqué dans la région au cours des 14 dernières années et a produit une mine de bonnes pratiques et de leçons apprises.

En 2019, un projet pilote sera mené pour permettre aux villes de procéder à des autoévaluations, de participer à un programme de certification et d'établir des communautés de pratiques. Ce projet visera à renforcer les réponses opérationnelles multipartites en milieu urbain, notamment pour promouvoir l'intégration et instaurer une réponse institutionnelle qu'adopteraient les villes quelle que soit leur orientation politique.

Dans le Cône Sud, les bonnes pratiques ont contribué à favoriser l'intégration locale des réfugiés. Le HCR continuera à travailler avec les États et les partenaires de la société civile afin d'étendre les droits des réfugiés, y compris concernant le droit au travail, de leur permettre d'avoir accès aux soins de santé et à l'enseignement gratuit, et de plaider pour un appui continu à ces politiques malgré l'augmentation des arrivées.

Actuellement dans sa troisième année de mise en œuvre, le dispositif de transfert à des fins de protection est un mécanisme vital et un modèle unique de partage des responsabilités entre de multiples pays. Il permet aux personnes exposées à des risques importants en matière de protection dans les pays du Nord de l'Amérique centrale d'avoir accès à la réinstallation. Les États-Unis d'Amérique sont restés le premier pays d'accueil en 2018, l'Australie, le Brésil et l'Uruguay acceptant d'étudier des dossiers de réinstallation en 2019.

Depuis sa création, près de 2 500 personnes ont été identifiées comme étant exposées à un risque accru et ont été prises en considération par le dispositif de transfert à des fins de protection. Sur ce nombre, 900 ont vu leur dossier soumis en vue de la réinstallation, et un tiers sont parties. L'objectif actuel est de dépasser 1 000 demandes de réinstallations par an pour l'El Salvador, le Guatemala et le Honduras. Un réexamen des modalités de traitement est en cours afin d'atteindre cet objectif.

En 2018, près de 25 000 réfugiés ont été réinstallés dans la région, principalement au Canada et aux États-Unis d'Amérique, soit le niveau le plus bas atteint récemment. Cette évolution est due à la diminution du plafond de réinstallation aux États-Unis d'Amérique, ainsi qu'à un renforcement des contrôles de sécurité et à une baisse du nombre des missions de

<sup>3</sup> Disponible [en anglais] à l'adresse : [www.acnur.org/publications/pub\\_prot/5c05b97d4/the-regional-safe-spaces-network-in-the-americas-lessons-learned-and-toolkit.html](http://www.acnur.org/publications/pub_prot/5c05b97d4/the-regional-safe-spaces-network-in-the-americas-lessons-learned-and-toolkit.html).

<sup>4</sup> « *The silence I carry: Disclosing gender-based violence in forced displacement* » est disponible [en anglais] à l'adresse : [www.acnur.org/publications/pub\\_prot/5c081eae4/the-silence-i-carry-disclosing-gender-based-violence-in-forced-displacement.html](http://www.acnur.org/publications/pub_prot/5c081eae4/the-silence-i-carry-disclosing-gender-based-violence-in-forced-displacement.html).

réinstallation menées par les États-Unis d'Amérique. Le Canada et les États-Unis d'Amérique restent les deux premiers pays de réinstallation. Les programmes de réinstallation et de parrainage basés sur la communauté de l'Argentine, du Brésil, du Chili et de l'Uruguay ont continué à se développer à travers un certain nombre de projets spécifiques et avec l'appui du mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents et de l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés, lancée par le Canada en 2016. Le HCR loue ces actions et encourage les pays à accroître le nombre de places disponibles pour fournir des solutions durables au nombre croissant de réfugiés ayant besoin d'être réinstallés.

#### *Éradication de l'apatridie*

Les Amériques continuent à s'efforcer de devenir le premier continent à mettre fin à l'apatridie. En septembre 2018, Haïti a adhéré aux deux conventions sur l'apatridie. L'Argentine propose une législation visant à établir une procédure de détermination de l'apatridie. Par ailleurs, en Uruguay, un projet de loi a été présenté au parlement visant à renforcer la protection des droits des personnes apatrides et à faciliter leur naturalisation. Le Paraguay a mis en place des procédures de détermination du statut d'apatride protégeant les droits des apatrides et prévoyant la voie à suivre pour faciliter la naturalisation. La nouvelle loi permet de veiller à ce que les enfants de Paraguayens nés à l'étranger qui, si rien n'est fait seraient apatrides, puissent acquérir la nationalité sans avoir à s'établir dans le pays. De même, le Panama a approuvé la mise en place d'une procédure de détermination du statut d'apatride par un décret pris en janvier 2019. En Colombie, un nouveau projet de loi sur la migration comprend un chapitre consacré à la prévention de l'apatridie. En République dominicaine, le HCR a salué les efforts entrepris par le gouvernement pour notamment accélérer la délivrance de pièces aux personnes les ayant sollicitées en application de la loi sur les procédures spéciales de naturalisation et évaluer le processus de facilitation de la naturalisation pour les personnes nées dans le pays de deux parents migrants. Le HCR est prêt à apporter un appui technique et opérationnel au Gouvernement pour trouver des solutions appropriées, y compris pour les personnes n'ayant pas déposé de demande dans le cadre de cette loi.

### **C. Information financière**

En octobre 2018, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a approuvé le budget de 213,1 millions de dollars E.-U. pour les Amériques en 2019. Fin janvier 2019, le budget total pour les Amériques atteignait 328,1 millions de dollars E.-U. Cette évolution est due à une augmentation de 71,4 millions de dollars E.-U. pour la réponse régionale à la situation au Venezuela (République bolivarienne du) et à un transfert de 43,6 millions de dollars E.-U. depuis la « réserve pour des activités nouvelles ou supplémentaires liées au mandat » pour la réponse à l'afflux de réfugiés au Mexique.

Au 31 janvier 2019, les besoins pour les Amériques étaient financés à 4 %, une fois prise en compte l'allocation indicative au titre des contributions non affectées ou légèrement affectées.